

UNITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT

MANDAT

Par sa résolution 2100 (2013), mais aussi par les suivantes, y compris la 2531 (2020), le Conseil de Sécurité de l'ONU mandate la Mission à fournir protection et assistance spécifiques aux enfants affectés par le conflit armé. Ainsi, la Section de Protection de l'Enfant :

- Veille à la prise en compte et l'intégration systématique de la problématique de la protection, des droits et du bien-être des enfants touchés par le conflit armé malien, dans tous les aspects du mandat de la MINUSMA, y compris dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale ;
- Œuvre pour l'adoption, par tous les acteurs et les mécanismes de la Mission, d'une approche soucieuse de l'enfant, dans leurs tâches respectives ;
- Veille à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants affectés par les conflits armés, pour leur prise en compte dans le processus de paix et de réconciliation nationale ainsi que dans les plans et programmes de relèvement et de reconstruction ;
- Appuie les autorités maliennes dans la promotion et la protection des droits de l'enfant et dans le renforcement du système national de protection de l'enfant, y compris le cadre juridique relatif à la protection de l'enfant ;
- Renforce les capacités des partenaires en matière de prévention, de protection, et de réponse face aux violations graves des droits de l'enfant ;
- Veille à ce que la protection des droits de l'enfant soit prise en compte dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité ;
- Veille à ce que tous les groupes armés mettent en place et appliquent des plans d'action visant à faire cesser et à prévenir les six violations graves commises contre des enfants.



Tâches quotidiennes :

- Surveiller la situation des droits de l'enfant au Mali ainsi que les violations graves contre les enfants ;
- Conduire un dialogue avec les parties au conflit y compris les groupes armés pour la cessation des violations graves commises contre les enfants en particulier le recrutement et l'utilisation militaire d'enfants soldats ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant ; et poursuivre la mise en œuvre des engagements desdites parties sur ces questions ;
- Négocier le retrait des enfants des forces et groupes armés et soutenir leur réinsertion ;
- Organiser des formations sur les droits et la protection de l'enfant au sein de la Mission, au profit des organisations de la société civile, des autorités Gouvernementales et des partenaires clés, y compris les organes de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et les membres des groupes armés ;
- Faire le plaidoyer auprès des autorités pour une réponse appropriée aux besoins en protection de l'enfant en situation de conflit armé et soutenir les activités des acteurs de protection de l'enfant.

Résultats :

- Le Gouvernement a signé la Déclaration internationale sur la sécurité dans les écoles et travaille au retour des enfants à l'école ;
- Les groupes armés ont pris des engagements écrits pour lutter contre les violations graves des droits de l'enfant en particulier leur recrutement et utilisation à des fins militaires et travaillent à la mise en œuvre de ces engagements ;
- Le Gouvernement a mis en œuvre les recommandations de l'étude sur le niveau d'intégration de la problématique de la protection de l'enfant dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation de 2015, un document de référence pour guider les organes de mise en œuvre de l'Accord ;
- Les questions relatives aux enfants ont mieux été pris en compte par les parties au conflit et les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord Meilleure prise en compte ;
- La mise en œuvre des campagnes de sensibilisation communautaires à travers des activités de masse et des messages radio sur la protection et le bien-être des enfants en situation de conflit armé ;
- La formation de plus de 16 774 partenaires y compris les Forces de Défense et de Sécurité du Mali sur les droits et la protection de l'enfant.